

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **DNCA SERENITE PLUS**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## L'objectif de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

## Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise :

(i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20 %. L'analyse extra-financière est menée sur 90 % au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la durée modifiée et du risque de crédit global du Fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100 % de l'actif net ; OPCVM monétaires jusqu'à 10 % de l'actif net; actions de toute capitalisation (directement ou via la détention ou la conversion d'obligations convertibles) jusqu'à 10 % de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.

Le Fonds peut recourir à des contingent convertibles bonds ("Coco bonds") dans la limite de 10 % de l'actif net.

Jusqu'à 100 % de son actif net, le Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme (exemples: options, futures, swap de taux simple) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, et à des titres intégrant des dérivés (exemple: obligations convertibles) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque action, sans recherche de surexposition.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances et pour le calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres comportant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

# COMMENTAIRE DE GESTION

## CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

- 24/07/2024 :
  - Ajout de la prohibition des souscriptions par les ressortissants russes et biélorusses ;
  - Ajout de la définition « frais de fonctionnement et autres services » ;
  - Précisions apportées au scope des commissions de mouvement perçues par le dépositaire ;
  - Introduction du mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement « swing pricing »
  
- 31/12/2024 : Mise en conformité avec la V3 du Label ISR

## POLITIQUE DE GESTION

### Point sur l'exercice écoulé

L'exercice 2024-2025 a été marqué par une solide performance obligataire tout au long de l'année, notamment au troisième trimestre 2024, portée par la baisse des taux sans risque, et au deuxième trimestre 2025 soutenue par la diminution des primes de risque (« spreads<sup>1</sup> ») du segment crédit d'entreprises. Les taux sans risques diminuent sur la période avec la baisse attendue de l'inflation, et de manière liée, avec les attentes de baisse de taux de la Banque centrale européenne (BCE). Les inquiétudes économiques provoquées par les annonces de barrières douanières aux Etats-Unis contribuent également à cette trajectoire.

Concernant la stratégie de gestion du fonds, on peut noter plusieurs évolutions notables. D'abord, la qualité de crédit du portefeuille est maintenue globalement à un haut niveau, avec une part de qualité *investment grade* entre 65% et 75%. Ensuite, le mouvement d'augmentation de la sensibilité du fonds s'est poursuivi : celle-ci est passée de 1.24 à 1.68. Enfin, de nombreuses opportunités ont été trouvées sur des obligations convertibles, dont la part est passée de 3% à 7% (avec un pic à 11%), et, sur le dernier trimestre de l'exercice, aucune action cible d'OPA<sup>2</sup> n'est ajoutée au portefeuille.

A la fin de l'exercice, le fonds DNCA Sérénité Plus affiche la performance suivante :

- Part C : + 4,21 %
- Part I : + 4,52 %
- Part N : + 4,41 %

---

<sup>1</sup> **Spread** : désigne l'écart entre le rendement d'une obligation d'entreprise (corporate bond) et celui d'un actif sans risque de maturité comparable, généralement une obligation d'Etat.

<sup>2</sup> **Offre publique d'achat** : procédure par laquelle une société propose publiquement d'acquérir les titres d'une autre.

- Part S : + 4,74 %

contre + 4,73 % pour son indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year calculé coupons réinvestis.

### **Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.**

Sur l'exercice, nous retrouvons parmi les meilleurs contributeurs les obligations *BTPS 2024*, *KBC 2026* et *Intesa Sanpaolo AT1 call 2024*. À l'inverse, les obligations *Deutsche PBB 2027*, *Ball 2027* et *Sabadell call 2025* ont été les moins bons contributeurs.

Parmi les principaux mouvements opérés au cours de l'exercice, nous pouvons noter les investissements en *Belfius 2027*, *Unicredit call 2024* et *Thales 2025*. A l'inverse, les lignes *Iliad 2024*, *UBS 2025* et *Société Générale 2024* ont été remboursées à la maturité ou par anticipation.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'élève en fin d'exercice à 12,5 % du portefeuille et l'actif net s'établit à 929 millions d'euros.

### **Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période**

<b>Mouvements intervenus au cours de la période</b>	<b>Mouvements (en montant)</b>
Acquisitions	1 257 857 647,74
Cessions	1 241 385 709,55

### **Intégration de critères extra-financiers**

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"<sup>3</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, la gestion du fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 SFDR.

<sup>3</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

L'ensemble des contraintes liées à l'ISR qui s'impose au fonds sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

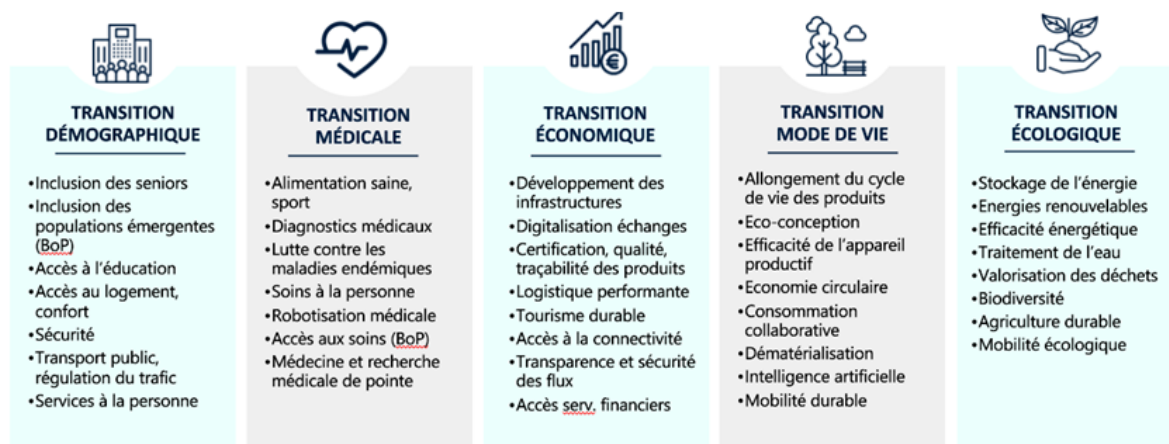


Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



### Perspectives pour le prochain exercice

À horizon 12 mois, nous n'attendons plus beaucoup d'actions de la part de la BCE, qui a terminé ou quasiment terminé son cycle de baisse de taux, avec un taux directeur qui est aujourd'hui à 2%. Les manœuvres fiscales de l'administration américaine, combinées à la forte baisse du dollar (USD), devraient favoriser la poursuite des premiers mouvements de réallocation de capital d'investisseurs internationaux au profit de la zone Euro. Une zone Euro qui va sans aucun doute également profiter du plan massif de relance annoncé par l'Allemagne. Cela dit, la valorisation du marché du crédit, mesurée par le niveau des primes de risque (« spreads »), laisse peu de place pour une performance aussi forte que l'année écoulée.

Dans ce contexte, le fonds peut s'appuyer sur son rendement actuariel de l'ordre de 3,1%. D'autre part, le positionnement relativement défensif sur la qualité de crédit en portefeuille et la sensibilité réhaussée, complétée par l'important niveau de trésorerie (plus de 12%) vont permettre à l'équipe de gestion de continuer d'être opportuniste en cas de mouvements de marché.

La gestion active du fonds continuera à viser 1) une sélection rigoureuse des émetteurs et des instruments, et 2) des choix d'allocation en termes de risque de durée et de crédit.

### Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

### **Loi Energie-Climat Rapport article 29**

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2024 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;

- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».

Les rémunérations ont été déterminées conformément à la Politique de rémunération de DNCA Finance. La Politique de Rémunération fait l'objet d'une revue régulière et peut faire l'objet d'évolutions au fil du temps ; sa version en vigueur est disponible à tout moment sur le site internet de DNCA Finance, sous le lien suivant : <https://www.dnca-investments.com/pages/informations-reglementaires>

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Deloitte & Associés  
Olfa Boubaker  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit  
Anna Maslova  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Rémunérations DNCA Finance en 2024**  
**Eléments quantitatifs (rubrique à destination exclusive des rapports annuels des fonds)**

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 37,6 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

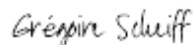
- montant total des rémunérations fixes : 16,0 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 21,6 millions d'euros :
  - ✓ dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 7,0 millions d'euros ;
  - ✓ dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 14,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2024 a été de 172.



Eric Franc  
Gérant

11 février 2025 | 14:34 CET



Grégoire Scheiff  
Directeur des Opérations

11 février 2025 | 13:39 CET

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Identifiant d'entité juridique : 9695004TH9RW1CPI7688

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 20% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics, comme le pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de notation du pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 2 présent un peu plus loin dans ce document.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille. Cette donnée correspond au PAI Corpo 3 présent un peu plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	28/06/2024	30/06/2025	Evolution
Note Responsabilité ABA	5,00/10	4,72/10	-0,28
Exposition à la transition vers une économie durable	18,72% de chiffre d'affaires	16,79% de chiffre d'affaires	-1,93%
% Exposition aux ODD	18,72% de chiffre d'affaires	16,79% de chiffre d'affaires	-1,93%
Empreinte carbone	N/A	36 630	
Intensité carbone	N/A	628	
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022 ayant une méthodologie et une fréquence de calcul différentes ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas fait l'objet d'une assurance fournie par un auditeur ou d'une revue par un tiers.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur l'exercice, le fonds a opéré plusieurs arbitrages pouvant avoir une incidence sur les indicateurs de durabilité. Concernant la note moyenne de responsabilité, celle-ci baisse en passant de 5,00 à 4,72. Ceci s'explique en partie par la sortie de Veolia (5,49) et par l'allègement des titres Saint-Gobain (6,01), Crédit Agricole (6,16), Bouygues (5,33), Thales (5,02) et Bic (6,61). Tous les nouveaux titres investis ont respecté l'exigence d'une note minimum de 2/10.

S'agissant de l'exposition en chiffre d'affaires aux ODD, celle-ci se réduit légèrement en passant de 18,72% à 16,79% sur un an. Ceci s'explique en partie par les sorties d'Assystem (42,9%) et de Veolia (43,5%) ainsi que par l'allègement des titres Sanofi (38,1%), Saint-Gobain (73,3%) et Bouygues (20,9%). Le fonds n'a également pas été impacté par la détention de société appartenant à la liste de Worst Offenders.

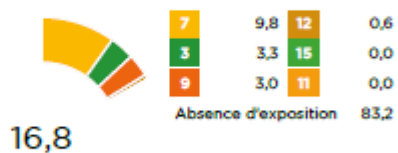
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD  
(% de chiffre d'affaires)



■ Pas de pauvreté. ■ Faim « zéro ». ■ Bonne santé et bien-être. ■ Éducation de qualité. ■ Égalité entre les sexes. ■ Eau propre et assainissement. ■ Énergie propre et d'un coût abordable. ■ Travail décent et croissance économique. ■ Industrie, innovation et infrastructure. ■ Inégalités réduites. ■ Villes et communautés durables. ■ Consommation et production responsables. ■ Lutte contre les changements climatiques. ■ Vie aquatique. ■ Vie terrestre. ■ Paix, justice et institutions efficaces. ■ Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social n'a impacté le produit financier au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offenders », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offenders ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

### Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1 1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	91%	28 680		
PAI Corpo 1 2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	91%	7 950		
PAI Corpo 1 3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	91%	486 621		
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totales	T CO <sub>2</sub>	92%	523 251		
PAI Corpo 1T_SC12 - Émissions de GES totales (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	92%	36 630		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	91%	628	100%	743
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M de CA	92%	892	100%	1 388
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		92%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5 1 - Part de consommation d'énergie non renouvelable		87%	67,5%	100%	61,4%
PAI Corpo 5 2 - Part de production d'énergie non renouvelable		8%	43,4%	9%	49,3%
PAI Corpo 6 - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWt/EUR M de CA	92%	0,4	100%	0,6
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		92%	0,1%	100%	0,2%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	11%	0	31%	0
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	91%	0,7	100%	0,9
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		92%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		92%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		73%	10,9%	87%	11,2%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		92%	45,5%	100%	45,3%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		92%	0,0%	100%	0,0%
PAI Corpo OPT 1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M de CA	67%	434	79%	1 843
PAI Corpo OPT 2 - Recyclage de l'eau		9%	0,7%	4%	0,8%
PAI Corpo OPT 3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		92%	0,0%	100%	0,0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M de CA	92%	53	100%	139

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux Investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 30 juin 2025 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2025).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TotalEnergies SE	Énergie	8,77%	France
Sanofi SA	Santé	8,60%	France
BNP Paribas SA	Banques	7,37%	France
Societe Generale SA	Banques	6,70%	France
Cie de Saint-Gobain SA	Bâtiment et matériaux de construction	5,63%	France
Bouygues SA	Bâtiment et matériaux de construction	4,70%	France
Dassault Aviation SA	Biens et services industriels	4,34%	France
Credit Agricole SA	Banques	4,19%	France
Orange SA	Télécommunications	3,81%	France
Thales SA	Biens et services industriels	3,48%	France
Societe LDC SADIR	Agroalimentaire, boisson et tabac	3,41%	France
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	Automobiles et équipementiers	3,11%	France
Sopra Steria Group	Technologie	3,00%	France
Publicis Groupe SA	Médias	2,98%	France
STMicroelectronics NV	Technologie	2,61%	Pays-Bas

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

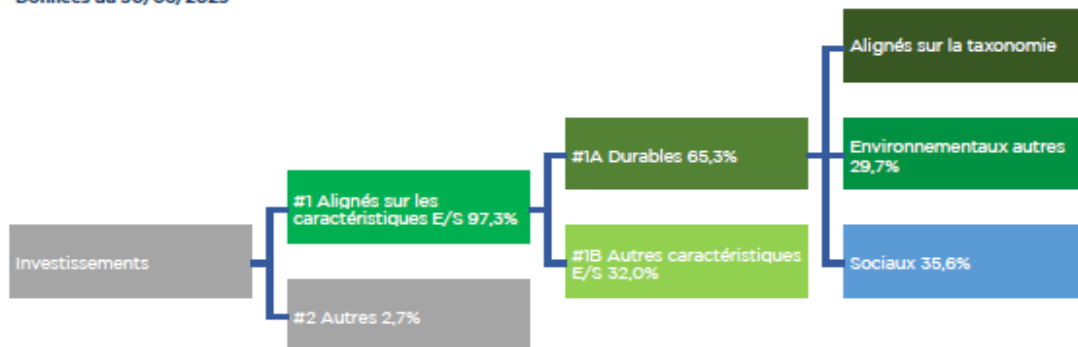
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 30 juin 2025, le fonds a investi 97,3% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 65,3% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- Quelle était l'allocation des actifs ?

Investissements	Données au 30/06/2025	Données au 28/06/2024	Données au 30/06/2023
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	97,3%	98,0%	-
#1A Durables	65,3%	64,7%	-
Alignés sur la taxonomie	-	-	-
Environnementaux autres	29,7%	30,9%	-
Sociaux	35,6%	33,8%	-
#1B Autres caractéristiques E/S	32,0%	33,3%	-
#2 Autres	2,7%	2,0%	-

Données au 30/06/2025



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Banques	18,25%
Bâtiment et matériaux de construction	12,28%
Biens et services industriels	9,52%
Énergie	9,41%
Santé	8,60%
Agroalimentaire, boisson et tabac	7,13%
Médias	6,90%
Technologie	6,89%
Automobiles et équipementiers	4,43%
Télécommunications	4,18%
Produits et services de consommation	2,38%
Distribution	2,25%
Assurance	1,84%
Ressources de base	1,30%
Magasins de soin personnel, de médicaments et d'épicerie	1,18%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.*



## Dans quelle mesure les Investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

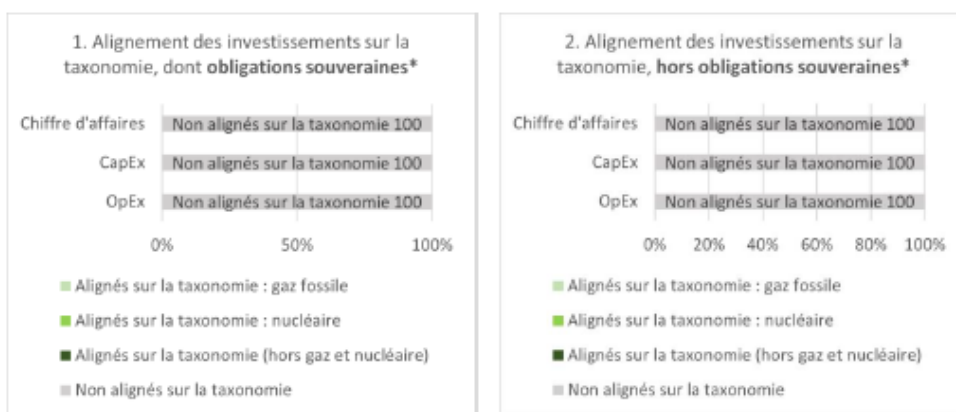
- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Au titre de l'exercice 2025, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?


Non applicable

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



### Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

*Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.*

Le compartiment a investi 29,7% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a investi 35,6% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.

2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats

3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Sur la période, l'ensemble des sociétés en portefeuille affiche une bonne gouvernance avec un seuil minimal respecté et n'ont pas causé de préjudice important comme mentionné plus haut dans la section « DNSH ».

Ci-dessous, quelques exemples d'engagements.

- Orange : Entretien d'engagement avec le groupe en décembre 2024 suite à une dégradation du climat social.
- Saint-Gobain : Engagement proactif en décembre 2024 avec un point d'attention spécifique sur la gouvernance et notamment le cumul de fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.
- Crédit Agricole : En mars 2025, point d'étape sur le reporting extra-financier et certains aspects de la gouvernance, notamment la répartition des rôles au sein du conseil d'administration.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?

*Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.*

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

# RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2025

## **DNCA SERENITE PLUS**

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

### **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

### **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société <http://www.dncainvestments.com>).

### **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dnca-investments.com>

### **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **Evènements intervenus au cours de la période**

24/07/2024 Changement de délégation : Le changement du délégataire de la gestion administrative et comptable : CIC Crédit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 PARIS

24/07/2024 Mise à jour de la trame : L'ajout d'un renvoi vers l'annexe concernant les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales, L'ajout d'une mention précisant que l'indice tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le fonds

24/07/2024 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement

24/07/2024 Caractéristiques parts (hors frais) : Au sein de la partie consacrée aux souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

24/07/2024 Frais : L'insertion d'un descriptif permettant de connaître ce que la société de gestion inclut au sein des frais de fonctionnement et autres services

24/07/2024 Frais : La mise à jour du tableau des frais facturés à l'OPCVM, au niveau de la commission de mouvement, sans entraîner d'augmentation selon la société de gestion



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

## **FCP DNCA SERENITE PLUS**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2025

## **FCP DNCA SERENITE PLUS**

19, Place Vendôme  
75001 PARIS

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP DNCA SERENITE PLUS,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 28 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 2/10/2025

Signé par :  
  
DCA73DE5DAB549A...

Bertrand DESPORTES

Associé

**Bilan actif au 30/06/2025 en EUR**

	30/06/2025	28/06/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>	<b>0,00</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>	<b>76 792 789,30</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	76 792 789,30	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>	<b>714 912 319,92</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	714 912 319,92	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>21 142 615,82</b>	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 142 615,82	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>75 591 919,20</b>	
OPCVM	75 591 919,20	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>142 783,72</b>	
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>0,00</b>	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
<b>Prêts (I)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>888 582 427,96</b>	
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>332 222,01</b>	
<b>Comptes financiers</b>	<b>41 677 648,98</b>	
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>	<b>42 009 870,99</b>	
<b>Total Actif I + II</b>	<b>930 592 298,95</b>	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

**Bilan passif au 30/06/2025 en EUR**

	<b>30/06/2025</b>	<b>28/06/2024</b>
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	888 828 106,96	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	39 976 352,56	
<b>Capitaux propres I</b>	<b>928 804 459,52</b>	
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>0,00</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>142 783,71</b>	
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>142 783,71</b>	
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>1 645 055,72</b>	
<b>Concours bancaires</b>	<b>0,00</b>	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 645 055,72</b>	
<b>Total Passifs : I + III + IV</b>	<b>930 592 298,95</b>	

## Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR

	30/06/2025	28/06/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	462 372,44	
Produits sur obligations	34 577 927,99	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	0,00	
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>35 040 300,43</b>	
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>35 040 300,43</b>	
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 750 795,67	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-3 750 795,67</b>	
<b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>	<b>31 289 504,76</b>	
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>1 376 512,38</b>	
<b>Revenus nets I = C + D</b>	<b>32 666 017,14</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	1 940 821,76	
Frais de transactions externes et frais de cession	-80 376,29	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>1 860 445,47</b>	
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>124 760,73</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>1 985 206,20</b>	
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	5 035 388,28	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>	<b>5 035 388,28</b>	

**Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR**

	<b>30/06/2025</b>	<b>28/06/2024</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>289 740,94</b>	
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>5 325 129,22</b>	
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>0,00</b>	
<b>Résultat net = I + II + III - IV</b>	<b>39 976 352,56</b>	

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Stratégie et profil de gestion**

L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

**Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices**

Exprimé en Euro	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
<b>Actif net total</b>	<b>928 804 459,52</b>	<b>857 317 526,30</b>	<b>636 283 382,23</b>	<b>511 594 019,76</b>	<b>432 747 352,58</b>
<b>PART CAPI C</b>					
Actif net	96 881 437,69	80 738 261,02	34 553 696,74	43 271 186,53	40 973 204,84
Nombre de parts	777 257,048	675 006,597	301 765,817	386 412,094	355 435,486
Valeur liquidative unitaire	124,64	119,61	114,50	111,98	115,27
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	4,31	2,35	-0,17	2,23	0,12

<b>PART CAPI I</b>					
Actif net	775 295 391,43	737 506 810,18	566 651 008,72	446 733 391,30	390 388 912,40
Nombre de parts	5 991 354,581	5 957 185,597	4 792 990,429	3 872 926,093	3 298 158,885
Valeur liquidative unitaire	129,40	123,80	118,22	115,34	118,36
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	4,85	2,73	0,09	2,67	0,40

<b>PART CAPI N</b>					
Actif net	19 918 968,45	14 429 072,50	12 605 693,63	6 722 237,06	1 385 235,34
Nombre de parts	180 607,691	136 609,866	124 876,472	68 202,164	13 681,895
Valeur liquidative unitaire	110,28	105,62	100,94	98,56	101,24
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	4,02	2,24	0,00	2,18	0,46

## Annexes des comptes annuels

### Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/06/2025	28/06/2024	30/06/2023	30/06/2022	30/06/2021
<b>PART CAPI S</b>					
Actif net	36 708 661,95	24 643 382,60	22 472 983,14	14 867 204,87	
Nombre de parts	330 817,253	232 596,155	222 950,501	152 942,858	
Valeur liquidative unitaire	110,96	105,94	100,79	97,20	
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,000	0,00	0,00	0,00	
Capitalisation unitaire	4,37	2,72	1,23	1,32	

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1. Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2. Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

## **Comptabilisation des revenus**

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

## **Mécanisme de Swing Pricing**

La société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les passifs du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenues en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement .

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement .

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

### Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010986315	0,7 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010986323	0,4 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013458783	0,5 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR0014007N81	0,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

#### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010986315	Néant
I	FR0010986323	Néant
N	FR0013458783	Néant
S	FR0014007N81	Néant

#### Commission de surperformance

**Part FR0010986315 C**

20% TTC de la performance positive du FCP au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

**Part FR0010986323 I**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

#### **Part FR0013458783 N**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

**Part FR0014007N81 S**

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, obligations convertibles, droits, bons de souscription : Marché Euronext Paris : 0,025% max TTC minimum 20€ TTC Marché Etranger : 0,025% max TTC minimum 40€ TTC TCN, BT, Produits de Taux : Commission fixe maximum de 40€ TTC  Pour les Marchés à Terme : Futures EUREX : 2,00€ TTC par lot Options EUREX : 0,40% TTC Minimum 7€ TTC S/R OPC : 180 € TTC maximum  Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

### Garantie reçue :

Néant

### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisitions temporaires de titres, le fonds peut recevoir des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré et en espèces et en titres pour les opérations d'acquisitions temporaires de titres.

Toute garantie financière donnée ou reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent,
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment,
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit,
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit,
- Placement de garanties reçues en espèces: elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investis en obligations d'Etat en haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaire court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaire court terme »).
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini par la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas,
- L'exposition à un émetteur donné ne peut excéder 20% de l'actif net,
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- Interdiction de réutilisation : les garanties financières autres que les espèces ne peuvent ni être vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### **Informations complémentaires**

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

### **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

#### **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

3. Les états financiers de l'exercice précédent figurent en dernières pages de ce document.

**Evolution des capitaux propres**

	<b>30/06/2025</b>	<b>28/06/2024</b>
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>857 317 526,30</b>	
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	278 546 474,55	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-245 244 879,84	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	31 289 504,76	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 860 445,47	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	5 035 388,28	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>928 804 459,52</b>	

## Annexes des comptes annuels

### Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
<b>PART CAPI C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	464 744,548	56 673 657,95
Parts rachetés durant l'exercice	-362 494,097	-44 426 160,27
Solde net des souscriptions/rachats	102 250,451	12 247 497,68
<b>PART CAPI I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 557 696,516	199 215 543,29
Parts rachetés durant l'exercice	-1 523 527,532	-193 806 585,25
Solde net des souscriptions/rachats	34 168,984	5 408 958,04
<b>PART CAPI N</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	96 847,307	10 512 518,22
Parts rachetés durant l'exercice	-52 849,482	-5 715 012,98
Solde net des souscriptions/rachats	43 997,825	4 797 505,24
<b>PART CAPI S</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	110 114,163	12 144 755,09
Parts rachetés durant l'exercice	-11 893,065	-1 297 121,34
Solde net des souscriptions/rachats	98 221,098	10 847 633,75

### Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
<b>PART CAPI C</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART CAPI I</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART CAPI N</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
<b>PART CAPI S</b>	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

## Annexes des comptes annuels

### Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010986315	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	96 881 437,69	777 257,048	124,64
FR0010986323	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	775 295 391,43	5 991 354,581	129,40
FR0013458783	PART CAPI N	Capitalisable	EUR	19 918 968,45	180 607,691	110,28
FR0014007N81	PART CAPI S	Capitalisable	EUR	36 708 661,95	330 817,253	110,96

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
exprimés en milliers d'Euro						
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	<b>23 230,94</b>	23 230,94	0,00	0,00	23 230,94	0,00
Belgique	<b>21 688,72</b>	21 688,72	0,00	0,00	21 688,72	0,00
Allemagne	<b>9 241,24</b>	7 399,89	1 841,35	0,00	9 241,24	0,00
Italie	<b>8 959,89</b>	0,00	8 959,89	0,00	8 959,89	0,00
Espagne	<b>8 639,46</b>	5 902,99	0,00	2 736,47	5 902,99	2 736,47
Autres	<b>5 032,54</b>	4 216,47	816,07	0,00	2 237,00	2 795,54
<b>Total</b>	<b>76 792,79</b>	<b>62 439,01</b>	<b>11 617,31</b>	<b>2 736,47</b>	<b>71 260,78</b>	<b>5 532,01</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	714 912,32	663 618,52	16 905,51	34 388,29	0,00
Titres de créances	21 142,61	21 142,61	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	41 677,65	0,00	0,00	0,00	41 677,65
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>684 761,13</b>	<b>16 905,51</b>	<b>34 388,29</b>	<b>41 677,65</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	49 984,38	14 615,91	87 138,25	287 787,30	76 228,18	136 220,76	62 937,54
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	21 142,61	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	41 677,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>91 662,03</b>	<b>14 615,91</b>	<b>87 138,25</b>	<b>308 929,91</b>	<b>76 228,18</b>	<b>136 220,76</b>	<b>62 937,54</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	33 815,09	8 639,45	34 338,25
Obligations et valeurs assimilées	374 019,52	325 833,37	15 059,43
Titres de créances	14 928,38	0,00	6 214,24
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>422 762,99</b>	<b>334 472,82</b>	<b>55 611,92</b>

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

## **Annexes des comptes annuels**

### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

	<b>30/06/2025</b>
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	46 500,00
Ventes à règlement différé	285 722,01
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
<b>Total des créances</b>	<b>332 222,01</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-1 312 226,37
Frais de gestion	-332 829,35
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
<b>Total des dettes</b>	<b>-1 645 055,72</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>-1 312 833,71</b>

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

<b>PART CAPI C</b>	<b>30/06/2025</b>
Frais fixes	668 234,97
Frais fixes en % actuel	0,70
Frais variables	66,86
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART CAPI I</b>	<b>30/06/2025</b>
Frais fixes	2 947 332,73
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	3,88
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART CAPI N</b>	<b>30/06/2025</b>
Frais fixes	81 690,26
Frais fixes en % actuel	0,50
Frais variables	9,38
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

<b>PART CAPI S</b>	<b>30/06/2025</b>
Frais fixes	53 457,59
Frais fixes en % actuel	0,20
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

**Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Engagements reçus et donnés**

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/06/2025</b>
<b>Garanties reçues</b>	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
<b>Garanties données</b>	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	0,00
<b>Autres engagements hors bilan</b>	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

**Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Acquisitions temporaires**

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>30/06/2025</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

**Annexes des comptes annuels****Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat****Instruments d'entités liées**

	<b>Code ISIN</b>	<b>Libellé</b>	<b>30/06/2025</b>
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY-I C EUR	75 591 919,20
<b>Total</b>			<b>75 591 919,20</b>

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025	28/06/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>32 666 017,14</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>32 666 017,14</b>	
Report à nouveau	0,00	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>32 666 017,14</b>	

<b>PART CAPI C</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	3 149 079,62	
<b>Total</b>	<b>3 149 079,62</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	27 459 512,50	
<b>Total</b>	<b>27 459 512,50</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,000	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

<b>PART CAPI N</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution		0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice		0,00
Capitalisation		686 140,16
<b>Total</b>		<b>686 140,16</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		0,00
Crédits d'impôts totaux		0,00
Crédits d'impôts unitaires		0,000
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		0,00

<b>PART CAPI S</b>		
<b>Affectation :</b>		
Distribution		0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice		0,00
Capitalisation		1 371 284,86
<b>Total</b>		<b>1 371 284,86</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire		0,00
Crédits d'impôts totaux		0,00
Crédits d'impôts unitaires		0,000
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		0,00

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025	28/06/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 985 206,20</b>	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>1 985 206,20</b>	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 985 206,20</b>	

<b>PART CAPI C</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	207 271,28	
<b>Total</b>	<b>207 271,28</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART CAPI I</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	1 656 950,04	
<b>Total</b>	<b>1 656 950,04</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

<b>PART CAPI N</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	42 585,58	
<b>Total</b>	<b>42 585,58</b>	
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

<b>PART CAPI S</b>		
<b>Affectation:</b>		
Distribution		0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		0,00
Capitalisation		78 399,30
<b>Total</b>		<b>78 399,30</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés		0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Obligations</b>			<b>791 705 109,22</b>	<b>85,24</b>
<b>Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé</b>			<b>76 792 789,30</b>	<b>8,27</b>
Banques			12 855 923,25	1,38
ABNANV 4 3/8 PERP	EUR	14	1 420 924,90	0,15
CABKSM 5 7/8 PERP	EUR	13	2 736 468,00	0,29
RABOBK 4 3/8 PERP	EUR	14	2 795 544,10	0,30
SABSM 5 3/4 PERP	EUR	29	5 902 986,25	0,64
Investissement immobilier et services			9 241 238,69	1,00
LEG IMMOB.0,875%17-010925 CV	EUR	74	7 399 885,98	0,80
LEG IMMOBILIEN AG 0,4% 300628	EUR	20	1 841 352,71	0,20
Matériel équipements destinés aux TI			14 885 619,40	1,60
SOITEC 0%20-011025 CONV.REGS	EUR	86 200	14 885 619,40	1,60
Métaux industriels et extraction			816 075,10	0,09
VOESTALPINE 2,75%23-280428 CV	EUR	8	816 075,10	0,09
Services appui à industrie			17 305 213,09	1,86
NEXI 0%24022028	EUR	27	2 451 519,00	0,26
NEXI 1,75%20-240427 CV	EUR	67	6 508 374,51	0,70
WORLDLINE 0%20-300725 OCEANE	EUR	71 096	8 345 319,58	0,90
Services bancaires invest et de courtage			21 688 719,77	2,34
GBLBBB 0 04/01/26	EUR	99	9 676 656,00	1,04
GBLBBB 2 1/8 11/29/25	EUR	119	12 012 063,77	1,30
<b>Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>714 912 319,92</b>	<b>76,97</b>
Aérospatial et défense			3 095 443,15	0,33
THALES 4%23-181025	EUR	30	3 095 443,15	0,33
Agro-alimentaire			3 090 635,28	0,33
BARY 3 3/4 02/19/28	EUR	16	1 637 367,01	0,17
BEL 4,375%24-110429	EUR	14	1 453 268,27	0,16
Assurance - Non vie			8 175 153,07	0,88
CESKA SPORITELNA TV23-080328	EUR	10	1 064 092,66	0,11
CESKA SPORITELNA TV23-290627	EUR	69	7 111 060,41	0,77
Assurance vie			3 588 178,42	0,39
SOGECAP TV14-PERPETUEL	EUR	35	3 588 178,42	0,39
Automobiles et équipementiers			31 521 136,17	3,39
F 4.165 11/21/28	EUR	2 500	2 606 291,10	0,28
RENAULT 2,375%20-250526	EUR	38	3 797 273,89	0,41
SCHAEFFLER 4,5%24-140826	EUR	42	4 429 944,25	0,48
SHAEFF 4 1/4 04/01/28	EUR	18	1 833 502,19	0,20
STLA 3 3/8 11/19/28	EUR	2 400	2 473 115,51	0,26
VW 2 3/4 06/19/28	EUR	14	1 396 849,23	0,15
ZF FIN 3%20-210925	EUR	78	7 967 641,23	0,86
ZF FIN 5,75%23-030826	EUR	66	7 016 518,77	0,75

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Banques			263 884 725,52	28,41
AIB GRP TV20-300531	EUR	12 860	12 870 407,79	1,39
BACR 2.885 01/31/27	EUR	1 600	1 624 294,79	0,17
BAMIIM 2 7/8 06/29/31	EUR	7 870	7 843 527,69	0,84
BAMIIM 3 3/8 01/21/30	EUR	5 600	5 760 772,93	0,62
BANCO BPM TV20-140930 EMTN	EUR	11 150	11 650 668,60	1,25
BANCO SABADELL 2,5%21-150431	EUR	29	2 907 779,15	0,31
BBVA 0,125%21-240327	EUR	42	4 134 952,36	0,44
BBVA TV20-PERP. REGS CV	EUR	34	6 978 888,57	0,75
BELFIUS BANQUE 0,375%21-0627	EUR	41	3 943 611,96	0,42
BELFIUS BANQUE 3,75%24-0129	EUR	62	6 477 952,79	0,70
BKIR 6 3/4 03/01/33	EUR	1 600	1 762 170,52	0,19
BNP PARIBAS TV18-201130	EUR	134	13 578 291,59	1,46
BNP PARIBAS TV19-230127	EUR	150	15 124 726,03	1,63
BNP PARIBAS TV20-010928	EUR	56	5 381 344,55	0,58
BPEIM 3 7/8 07/25/32	EUR	2 818	2 933 194,82	0,32
BSTLAF 3 1/8 01/20/28	EUR	32	3 270 481,53	0,35
CAABNK 2 3/4 07/07/28	EUR	1 200	1 200 120,00	0,13
CA AUTO BK 4,375%23-080626	EUR	3 300	3 365 197,15	0,36
CA AUTO BK 4,75%23-250127	EUR	1 900	2 001 539,12	0,22
CABKSM Float 06/26/29	EUR	68	6 809 731,93	0,73
CAIXABANK TV21-180631	EUR	14	1 382 289,23	0,15
CMZB 1 3/8 12/29/31	EUR	30	2 949 387,53	0,32
COOP RABOBANK TV22-301132	EUR	22	2 288 702,19	0,25
CREDIT AGR.2,7% 15-150725	EUR	4 145 000	4 168 525,84	0,45
DNB BANK TV23-160227	EUR	7 500	7 662 501,37	0,82
DNB BK ASA TV21-230229	EUR	5 600	5 257 747,94	0,57
IBERCAJA BANCO TV23-070627	EUR	16	1 651 444,38	0,18
ING GROUP TV20-260531	EUR	109	10 856 880,79	1,17
INTESA SANPAOLO TV17-PERP.	EUR	14 450	15 770 053,80	1,70
ISPIM 1.98 12/11/26	EUR	14	3 497 802,35	0,38
JYBC 3 5/8 04/29/31	EUR	1 800	1 837 631,10	0,20
JYSKE BANK TV21-020926	EUR	4 325	4 308 586,92	0,46
LLOYDS BANK GRP TV24-050327	EUR	800	803 250,60	0,09
MONTE 3 3/8 07/16/30	EUR	9 500	10 080 122,06	1,09
MONTE 8 1/2 09/10/30	EUR	12 150	13 111 291,36	1,41
NATIONWIDE BUILD 4,5%23-011126	EUR	1 900	2 012 477,92	0,22
NOVALJ 3 1/2 01/21/29	EUR	30	3 063 702,74	0,33
NYKRE 3 5/8 07/24/30	EUR	2 100	2 169 470,30	0,23
RCI BANQUE 3,75%10042027	EUR	3 800	3 983 131,37	0,43
RCI BANQUE 4,625%23-021026	EUR	3 200	3 378 311,89	0,36
RCI BQ 4,625%23-130726 EMTN	EUR	2 200	2 335 709,56	0,25

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
RENAUL 3 3/8 06/06/30	EUR	1 400	1 401 111,75	0,15
SANTAN 3 1/4 04/02/29	EUR	70	7 146 459,18	0,77
SANTAN 4 5/8 10/18/27	EUR	70	7 414 155,48	0,80
SOCGEN 4 1/4 09/28/26	EUR	60	6 342 980,55	0,68
SOCGEN TV20-241130 EMTN	EUR	48	4 792 259,51	0,52
SPBK 1 SR-BANK TV21-150727	EUR	3 400	3 339 841,89	0,36
TPEIR 3 12/03/28	EUR	1 200	1 202 740,27	0,13
UCGIM 3.3 07/16/29	EUR	5 700	5 858 452,19	0,63
UNICAJA BANCO TV21-011226	EUR	42	4 198 049,59	0,45
Bâtiment et matériaux de construction			12 412 218,13	1,34
CIE DE SAINT-GOBAIN 3,75%23-26	EUR	62	6 446 816,05	0,70
IPGIM 3 7/8 07/28/26	EUR	5 717	5 965 402,08	0,64
Chimie			11 381 697,52	1,23
ARKEMA TV20-PERP.	EUR	31	3 085 298,36	0,33
SOLVAY 2,5% PERP	EUR	83	8 296 399,16	0,90
Distributeurs			10 648 701,69	1,15
LEASYS 4,5%23-260726	EUR	3 400	3 611 687,73	0,39
LEASYS EMTN 3,875% 01032028	EUR	2 950	3 068 702,75	0,33
VERISURE HOLD 3,875%20-150726	EUR	3 900	3 968 311,21	0,43
Electricité			26 239 089,44	2,82
DRAX FINC 2,625%20-011125	EUR	5 500	5 512 693,54	0,59
EDF 3,75%23-050627 EMTN	EUR	54	5 536 155,45	0,60
EDF 5%14-PERPETUEL EMTN	EUR	57	5 880 717,33	0,63
EDF TV20-PERP.	EUR	16	3 183 409,97	0,34
EDPPL 1.7 07/20/2080	EUR	20	2 032 743,29	0,22
ENELIM 3 3/8 PERP	EUR	4 000	4 093 369,86	0,44
Energie non renouvelable			2 131 003,45	0,23
NATL GRID 4,151%23-120927	EUR	2 000	2 131 003,45	0,23
Equipements et services médicaux			4 418 036,96	0,48
SARTORIUS FINAN.4,25%23-140926	EUR	42	4 418 036,96	0,48
Finance générale			1 204 239,12	0,13
HYNMTR 2 7/8 06/26/28	EUR	1 200	1 204 239,12	0,13
Fournisseurs de services de télécommunications			52 024 927,88	5,60
CELLNEX FIN.0,75%151126	EUR	24	2 357 149,15	0,25
CELLNEX FINANCE 1,25%21-150129	EUR	28	2 660 849,59	0,28
CELLNEX FINANCE 2,25%22-120426	EUR	73	7 325 792,00	0,79
ILDFP 5 3/8 06/14/27	EUR	48	5 007 987,29	0,54
ILIAD 2,375%20-170626	EUR	39	3 899 282,51	0,42
INWIM 1 5/8 10/21/28	EUR	1 600	1 550 557,15	0,17
INWIT 1,875%20-080726	EUR	4 872	4 933 590,76	0,53
LORCA TELE BNDC 4%20-180927	EUR	4 850	4 912 317,11	0,53
PPF TELECOM 1 3,125%19-270326	EUR	8 250	8 339 139,55	0,90

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
TELECOM ITALIA 3%16-300925	EUR	10 775	11 038 262,77	1,19
Gaz eau et services multiples aux collectivités			23 207 807,57	2,50
ENGIE 3,75%23-060927	EUR	29	3 062 397,62	0,33
HLD INF MET ENV 4,5%06042027	EUR	3 900	4 025 681,51	0,43
IBERDROLA INTL TV20-PERP. NC5	EUR	40	3 983 029,04	0,43
NATURGY FIN 2,374%21-PERP.	EUR	11	1 091 702,52	0,12
SAUR 0 1/8 09/16/25	EUR	4 100	4 058 506,88	0,44
VEOLIA ENVIRON. 2,25%20-PERP.	EUR	70	6 986 490,00	0,75
Industries généralistes			18 252 614,23	1,97
BALL 1,5%150327	EUR	6 200	6 080 530,72	0,65
CANPACK 2,375%20-011127	EUR	5 900	5 805 625,40	0,63
HUHTAMAKI 4,25%22-090627	EUR	62	6 366 458,11	0,69
Ingénierie Industrielle			10 052 618,12	1,08
TRATON FINANCE LUXE 4,5%30112028	EUR	55	5 786 916,16	0,62
TRATON FIN LUX 3,75%24-270327	EUR	14	1 440 188,05	0,16
TRATON FIN LUX TV23-210126	EUR	28	2 825 513,91	0,30
Instruments de placement hors actions			27 539 181,68	2,96
ING 4,125%23-021026	EUR	29	3 059 652,95	0,33
JEGSFN 3.365 02/06/28	EUR	48	4 895 265,33	0,53
LOUDRE 1 5/8 04/28/28	EUR	3 400	3 309 981,04	0,36
MORGAN STANLEY TV24-190327	EUR	1 300	1 303 559,40	0,14
MS Float 04/05/28	EUR	5 100	5 163 454,77	0,55
WIZZ AIR FIN CO 1%22-190126	EUR	9 900	9 807 268,19	1,05
Investissement immobilier et services			7 591 846,15	0,82
HARLEY DAVIDS FIN 5,125%23-26	EUR	4 100	4 216 875,27	0,46
ZF EU FINANCE 2%19-230226	EUR	34	3 374 970,88	0,36
Logiciels et services informatiques			1 312 685,15	0,14
EQIX 3 1/4 05/19/29	EUR	1 300	1 312 685,15	0,14
Matériel équipements destinés aux TI			10 349 753,92	1,11
CETIN GRP 3,125%22-140427	EUR	7 750	7 860 388,66	0,84
NEXFP 4 1/8 05/29/29	EUR	8	823 985,97	0,09
PRYIM 3 5/8 11/28/28	EUR	1 600	1 665 379,29	0,18
Médias			1 238 497,32	0,13
IPSFP 3 3/4 01/22/30	EUR	12	1 238 497,32	0,13
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			4 827 636,37	0,52
H LUNDBECK 0,875%20-141027	EUR	400	385 786,74	0,04
LUNDC 3 3/8 06/02/29	EUR	1 900	1 913 972,55	0,21
TEVA PHARMA FIN II3,75%21-0527	EUR	2 500	2 527 877,08	0,27
Produits ménagers et constr individuelle			1 205 129,42	0,13
SKFP 3 5/8 06/24/30	EUR	12	1 205 129,42	0,13
Services appui à industrie			37 578 506,22	4,05
ELIS 2,875%18-150226 EMTN	EUR	38	3 845 186,16	0,41

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ELIS 4,125%22-240527	EUR	18	1 854 265,56	0,20
IQVIA 1,75%21-150326	EUR	2 800	2 789 811,89	0,30
IQVIA 2,25%-150128	EUR	3 100	3 051 601,25	0,33
IQVIA 2,875%17-150925	EUR	5 650	5 696 189,53	0,61
IQVIA 2,875%20-150628	EUR	1 000	989 217,64	0,11
LOXAM 2,875%19-150426	EUR	6 300	6 306 852,13	0,68
LOXAM VAR 4,5%15022027	EUR	4 400	4 508 174,00	0,49
NEXIIM 1 5/8 04/30/26	EUR	8 600	8 537 208,06	0,92
Services aux consommateurs			7 045 464,28	0,76
ALD 3,875% 22022027	EUR	48	4 977 030,58	0,54
SIXT 5,125%23-091027	EUR	1 900	2 068 433,70	0,22
Services bancaires invest et de courtage			34 501 065,27	3,71
CROWN EURO.HOLDING 2,875%18-26	EUR	2 425	2 455 019,14	0,26
CROWN EURO.HOLDINGS 5%23-0528	EUR	2 400	2 544 114,67	0,27
EC FINANCE 3%15102026	EUR	3 600	3 560 549,00	0,38
EIRCOM FINANCE 3,5%19-150526	EUR	8 200	5 972 713,67	0,64
MATTER 3 1/8 09/15/26	EUR	4 300	2 391 369,53	0,26
PAPREC HOLDING 6,5%23-171127	EUR	4 400	4 636 478,00	0,50
SAIPEM FIN INT 3,375%20-150726	EUR	5 300	5 490 948,11	0,59
SPCM 2,625%20-010229	EUR	3 100	3 020 266,71	0,33
TDF INF INDX RTG 16-070426	EUR	24	2 413 152,99	0,26
TDF INFRASTR. 5,625%23-210728	EUR	18	2 016 453,45	0,22
Services de traitement et élim des déchets			2 496 166,10	0,27
FCC ME AMBIENTE 1,661%19-1226	EUR	2 500	2 496 166,10	0,27
Services financiers et de crédit			3 205 332,33	0,34
IFIM 5 7/8 12/22/26	EUR	3 000	3 205 332,33	0,34
Soins personnels pharmacies et épiceries			16 183 769,84	1,74
COTY 3,875%21-150426	EUR	7 800	7 866 987,92	0,85
COTY 4 1/2 05/15/27	EUR	3 950	4 044 306,25	0,43
ONTEX 3 1/2 07/15/26	EUR	4 200	4 272 475,67	0,46
Souverains			42 972 466,59	4,63
ESPANA 1%15-301130 INDX	EUR	19 000	24 622 510,94	2,65
SPAIN 1,25%20-311030	EUR	9 100	8 584 177,10	0,93
SPAIN TV17-301127 INDX	EUR	7 600	9 765 778,55	1,05
Transport industriel			14 657 562,71	1,58
DSVDC 2 7/8 11/06/26	EUR	1 700	1 741 355,18	0,19
INPOST 2,25%150727	EUR	3 000	2 972 782,50	0,32
KION GROUP 1,625%20-240925	EUR	30	3 030 150,82	0,32
LOUIS DR COMP 2,375%20-271125	EUR	5 925	6 007 771,44	0,65
TRAGRP 3.054 05/21/28	EUR	9	905 502,77	0,10
Voyages et Loisirs			16 879 030,85	1,82
ELIOR 3 3/4 07/15/26	EUR	6 325	6 431 549,90	0,69

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
FLTR 5 04/29/29	EUR	2 600	2 727 593,56	0,30
INTER GAME TECH 3,5%19-150626	EUR	7 700	7 719 887,39	0,83
<b>Titres de créances</b>			<b>21 142 615,82</b>	<b>2,27</b>
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>21 142 615,82</b>	<b>2,27</b>
Instruments de placement hors actions			6 214 239,00	0,67
BTPS 3 1/4 06/13/27	EUR	6 000	6 214 239,00	0,67
Souverains			14 928 376,82	1,60
SPGB 2.4 05/31/28	EUR	14 800	14 928 376,82	1,60
<b>Parts d'OPC et fonds d'investissements</b>			<b>75 591 919,20</b>	<b>8,14</b>
<b>OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne</b>			<b>75 591 919,20</b>	<b>8,14</b>
OSTRUM SRI MONEY-I C EUR	EUR	5 628	75 591 919,20	8,14
<b>Total</b>			<b>888 439 644,24</b>	<b>95,65</b>

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des opérations à terme de devises**

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – actions**

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt**

<b>Instruments financiers à terme – taux d'intérêts</b>				
<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>+/-</b>
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – de change**

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Options</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Swaps</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit**

<b>Instruments financiers à terme – sur risque de crédit</b>				
<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>+/-</b>
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**Annexes des comptes annuels****Inventaire des actifs et passifs****Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)****Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions**

<b>Instruments financiers à terme – autres expositions</b>				
<b>Libellé instrument</b>	<b>Quantité/Nominal</b>	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>		<b>Montant de l'exposition en Euro (*)</b>
		<b>Actif</b>	<b>Passif</b>	<b>+/-</b>
<b>Futures</b>				
BOBL-EUX 0925	380,00	0,00	142 783,71	44 718 400,00
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>142 783,71</b>	<b>44 718 400,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>142 783,71</b>	<b>44 718 400,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Options</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Swaps</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	888 439 644,24
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-142 783,71
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	0,00
<b>Autres actifs (+)</b>	42 152 654,71
<b>Autres passifs (-)</b>	-1 645 055,72
<b>Total = actif net</b>	<b>928 804 459,52</b>

## **FCP DNCA SERENITE PLUS**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 juin 2024

## FCP DNCA SERENITE PLUS

19, Place Vendôme  
75001 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP DNCA SERENITE PLUS,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

*Paris La Défense, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



Signature numérique de  
Bertrand DESPORTES  
Date : 2024.10.18  
16:33:07 +02'00'

Bertrand DESPORTES  
Associé

**BILAN ACTIF**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>856 890 191,21</b>	<b>632 252 072,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 012 800,00</b>	<b>3 723 348,20</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 012 800,00	3 723 348,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>795 948 178,17</b>	<b>547 702 727,81</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	795 948 178,17	547 702 727,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>18 637 511,23</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	18 637 511,23
Titres de créances négociables	0,00	18 637 511,23
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>57 929 213,04</b>	<b>62 188 485,49</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	57 929 213,04	62 188 485,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>680 753,67</b>	<b>3 626 170,80</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	680 753,67	3 626 170,80
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 836 391,74</b>	<b>13 023 901,92</b>
<b>Liquidités</b>	<b>4 836 391,74</b>	<b>13 023 901,92</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>862 407 336,62</b>	<b>648 902 145,45</b>

**BILAN PASSIF**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	838 508 088,98	635 585 851,87
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 853 185,20	-8 345 660,23
Résultat de l'exercice (a, b)	23 662 622,52	9 043 190,59
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>857 317 526,30</b>	<b>636 283 382,23</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>5 089 810,32</b>	<b>12 618 763,22</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 089 810,32	12 618 763,22
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	<b>862 407 336,62</b>	<b>648 902 145,45</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	69 360,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	24 850 872,00	15 694 526,87
Produits sur titres de créances	0,00	16 451,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>24 850 872,00</b>	<b>15 780 338,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	5 265,63
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 265,63</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>24 850 872,00</b>	<b>15 775 073,04</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 120 941,43	7 420 513,39
<b>Résultat net de l'exercice (I., 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>20 729 930,57</b>	<b>8 354 559,65</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 932 691,95	688 630,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>23 662 622,52</b>	<b>9 043 190,59</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### Affectation des sommes distribuables

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010986315	0,7 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010986323	0,4 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013458783	0,5 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR0014007N81	0,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010986315	Néant
I	FR0010986323	Néant
N	FR0013458783	Néant
S	FR0014007N81	Néant

### Commission de surperformance

#### Part FR0010986315 C

20% TTC de la performance positive du FCP au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de sur performance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

### **Part FR0010986323 I**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

#### **Part FR0013458783 N**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

#### **Part FR0014007N81 S**

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, droits, bons de souscription : Marché Euronext Paris : 0,025% max TTC minimum 20 € TTC Marché Etranger : 0,025% max TTC minimum 40 € TTC		100	
TCN, BT, Produits de Taux : Commission fixe maximum de 40 € TTC			
Pour les Marchés à Terme : Futures EUREX: 2,00€ TTC par lot Options EUREX : 0,40% TTC Minimum 7 € TTC S/R OPC : 180 € TTC maximum			
Prélèvement sur chaque transaction			

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

#### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

#### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### **Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à

l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez Crédit Industriel et Commercial (CIC), et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

### **Informations complémentaires**

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>636 283 382,23</b>	<b>511 594 019,76</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	334 801 699,63	274 885 014,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-145 967 024,87	-164 142 062,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 655 376,33	873 121,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 768 903,79	-9 643 640,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	220 699,43	1 731 758,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-70 200,01	-455 953,24
Frais de transaction	-50 497,61	-51 737,38
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 483 064,39	13 144 101,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>9 468 709,80</i>	<i>-6 014 354,59</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-6 014 354,59</i>	<i>-19 158 456,37</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	-5 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>5 800,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 729 930,57	8 354 559,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>857 317 526,30</b>	<b>636 283 382,23</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	563 282 277,77	65,70
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	49 857 751,31	5,82
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	31 316 973,27	3,65
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	64 474 842,00	7,52
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	87 016 333,82	10,15
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>795 948 178,17</b>	<b>92,84</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	669 729 668,89	78,12	0,00	0,00	126 218 509,28	14,72	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 836 391,74	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	0-3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	54 329 434,48	6,34	145 841 286,14	17,01	415 293 094,71	48,44	65 770 667,94	7,67	114 713 694,90	13,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 836 391,74	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	28/06/2024
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	28/06/2024
Instrument financiers donn��s en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instrument financiers re��us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			57 929 213,04
	FR0010885236	OST SRI MN +-ICEUR	57 929 213,04
Contrats financiers			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>57 929 213,04</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 662 622,52	9 043 190,59
<b>Total</b>	<b>23 662 622,52</b>	<b>9 043 190,59</b>

	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 048 719,55	401 230,19
<b>Total</b>	<b>2 048 719,55</b>	<b>401 230,19</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 452 293,45	7 905 666,01
<b>Total</b>	<b>20 452 293,45</b>	<b>7 905 666,01</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
<b>C3 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	388 963,74	166 496,09
<b>Total</b>	<b>388 963,74</b>	<b>166 496,09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	772 645,78	569 798,30
<b>Total</b>	<b>772 645,78</b>	<b>569 798,30</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 853 185,20	-8 345 660,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 853 185,20</b>	<b>-8 345 660,23</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-457 663,76	-453 753,27
<b>Total</b>	<b>-457 663,76</b>	<b>-453 753,27</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 174 645,04	-7 433 016,22
<b>Total</b>	<b>-4 174 645,04</b>	<b>-7 433 016,22</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>C3 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-81 713,99	-165 399,86
<b>Total</b>	<b>-81 713,99</b>	<b>-165 399,86</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-139 162,41	-293 490,88
<b>Total</b>	<b>-139 162,41</b>	<b>-293 490,88</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
				€	€	€	€	€
30/06/2020	C1 PART CAPI C	32 344 412,53	286 705,993	112,81	0,00	0,00	0,00	-0,08
30/06/2020	C2 PART CAPI I	330 024 962,55	2 855 919,456	115,55	0,00	0,00	0,00	0,31
30/06/2020	C3 PART CAPI N	535 760,75	5 426,141	98,73	0,00	0,00	0,00	0,26
30/06/2021	C1 PART CAPI C	40 973 204,84	355 435,486	115,27	0,00	0,00	0,00	0,12
30/06/2021	C2 PART CAPI I	390 388 912,40	3 298 158,885	118,36	0,00	0,00	0,00	0,40
30/06/2021	C3 PART CAPI N	1 385 235,34	13 681,895	101,24	0,00	0,00	0,00	0,46
30/06/2022	C1 PART CAPI C	43 271 186,53	386 412,094	111,98	0,00	0,00	0,00	2,23
30/06/2022	C2 PART CAPI I	446 733 391,30	3 872 926,093	115,34	0,00	0,00	0,00	2,67
30/06/2022	C3 PART CAPI N	6 722 237,06	68 202,164	98,56	0,00	0,00	0,00	2,18
30/06/2022	S1 PART CAPI S	14 867 204,87	152 942,858	97,20	0,00	0,00	0,00	1,32
30/06/2023	C1 PART CAPI C	34 553 696,74	301 765,817	114,50	0,00	0,00	0,00	-0,17
30/06/2023	C2 PART CAPI I	566 651 008,72	4 792 990,429	118,22	0,00	0,00	0,00	0,09
30/06/2023	C3 PART CAPI N	12 605 693,63	124 876,472	100,94	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	S1 PART CAPI S	22 472 983,14	222 950,501	100,79	0,00	0,00	0,00	1,23
28/06/2024	C1 PART CAPI C	80 738 261,02	675 006,597	119,61	0,00	0,00	0,00	2,35
28/06/2024	C2 PART CAPI I	737 506 810,18	5 957 185,597	123,80	0,00	0,00	0,00	2,73
28/06/2024	C3 PART CAPI N	14 429 072,50	136 609,866	105,62	0,00	0,00	0,00	2,24
28/06/2024	S1 PART CAPI S	24 643 382,60	232 596,155	105,94	0,00	0,00	0,00	2,72

**SOUSCRIPTIONS RACHATS**

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	623 920,53100	73 223 031,47
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-250 679,75100	-29 586 608,21
Solde net des Souscriptions/Rachats	373 240,78000	43 636 423,26
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>675 006,59700</b>	

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 075 693,69600	253 491 900,66
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-911 498,52800	-110 507 388,29
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 164 195,16800	142 984 512,37
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>5 957 185,59700</b>	

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI N</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	58 155,10800	6 015 671,90
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-46 421,71400	-4 776 673,09
Solde net des Souscriptions/Rachats	11 733,39400	1 238 998,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>136 609,86600</b>	

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	20 165,43900	2 071 095,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 519,78500	-1 096 355,28
Solde net des Souscriptions/Rachats	9 645,65400	974 740,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>232 596,15500</b>	

**COMMISSIONS**

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 535,02
Montant des commissions de souscription perçues	1 535,02
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	1 535,02
Montant des commissions de souscription r�troced�es	1 535,02
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>C3 PART CAPI N</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	<b>En montant</b>
<b>SI PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>28/06/2024</b>
FR0010986315 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,69
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	414 947,38
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,13
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	78 985,65
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>28/06/2024</b>
FR0010986323 C2 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,40
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	2 433 273,33
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,17
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	1 061 933,88
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>28/06/2024</b>
FR0013458783 C3 PART CAPI N	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,50
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	64 230,59
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,15
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	19 830,59
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>28/06/2024</b>
FR0014007N81 S1 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	47 740,01
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Créances	Coupons et dividendes	316 438,00
Créances	SRD et règlements différés	364 315,67
<b>Total des créances</b>		<b>680 753,67</b>
Dettes	SRD et règlements différés	3 654 967,27
Dettes	Frais de gestion	1 434 843,05
<b>Total des dettes</b>		<b>5 089 810,32</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-4 409 056,65</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>856 890 191,21</b>	<b>99,95</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 012 800,00	0,35
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	795 948 178,17	92,84
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	57 929 213,04	6,76
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>680 753,67</b>	<b>0,08</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-5 089 810,32</b>	<b>-0,59</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>4 836 391,74</b>	<b>0,56</b>
DISPONIBILITES	4 836 391,74	0,56
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>857 317 526,30</b>	<b>100,00</b>

## PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>						3 012 800,00	0,35
TOTAL Actions & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						3 012 800,00	0,35
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						3 012 800,00	0,35
<b>TOTAL FRANCE</b>						3 012 800,00	0,35
FR0011675362 NEOEN			EUR	80 000		3 012 800,00	0,35
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						795 948 178,17	92,84
TOTAL Obligations & valeurs assimilées nég. sur un marché régl. ou assimilé						795 948 178,17	92,84
TOTAL Obligations à taux fixe nég. sur un marché régl. ou assimilé						563 282 277,77	65,70
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						27 530 062,52	3,21
BE0002950310 KBCBB 4 1/2 06/06/26	17/02/2023	06/06/2026	EUR	109		10 996 633,73	1,28
BE0974423569 KBCBB 2 7/8 06/29/25	29/06/2022	29/06/2025	EUR	43		4 299 914,00	0,50
BE6324000858 SVENS 2 1/2 PERP	02/09/2020	31/12/2050	EUR	15		1 461 354,25	0,17
BE6328785207 BELFIUS BANQUE 0,375%21-0627	08/06/2021	08/06/2027	EUR	95	0,38	8 652 662,47	1,01
BE6350791073 SOLVAY 3,875%24-030428	03/04/2024	03/04/2028	EUR	21	3,88	2 119 498,07	0,25
<b>TOTAL SUISSE</b>						11 314 269,82	1,32
CH1174335732 UBS 2 1/8 10/13/26	24/03/2022	13/10/2026	EUR	11 400		11 314 269,82	1,32
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>						17 366 300,77	2,03
XS2555412001 CIESKA SPORTTELNA TV22-141125	16/11/2022	14/11/2025	EUR	73		7 671 443,75	0,90

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2585977882 UNICRE BK CZ SK 3,625%23-0226	15/02/2023	15/02/2026	EUR	60	3,62	6 065 988,20	0,71
XS2638560156 CESKA SPORITELNA TV23-290627	29/06/2023	29/06/2027	EUR	25		2 577 396,16	0,30
XS2676413235 CESKA SPORITELNA TV23-080328	08/09/2023	08/03/2028	EUR	10		1 051 472,66	0,12
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>27 710 503,96</b>	<b>3,23</b>
DE000A351WB9 SIXT 5,125%23-091027	26/05/2023	09/10/2027	EUR	3 500	5,12	3 791 435,53	0,44
DE000A3823R3 SCHAEFFLER 4,5%24-140826	15/01/2024	14/08/2026	EUR	12	4,50	1 234 546,43	0,14
DE000A3HEUX0 SIXT 1,25%20-091224	09/12/2020	09/12/2024	EUR	7 000	1,75	6 999 438,09	0,82
XS2056730323 INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	30/09/2019	31/12/2050	EUR	52		5 177 518,19	0,60
XS2231715322 ZF FIN 3%20-210925	18/09/2020	21/09/2025	EUR	56	3,00	5 651 243,67	0,66
XS2582404724 ZF FIN 5,75%23-030826	03/02/2023	03/08/2026	EUR	45	5,75	4 856 322,05	0,57
<b>TOTAL DANEMARK</b>						<b>11 543 459,80</b>	<b>1,35</b>
XS2243299463 H LUNDBECK 0,875%20-141027	14/10/2020	14/10/2027	EUR	400	0,88	366 213,46	0,04
XS2382849888 JYSKE BANK TV21-020926	02/09/2021	02/09/2026	EUR	4 325		4 136 582,67	0,48
XS2412258522 GN STORE NORD 0,875%21-251124	25/11/2021	25/11/2024	EUR	5 000	0,88	4 908 847,81	0,58
XS2544400786 JYSKE BANK OBL4,625%22-110426	11/10/2022	11/04/2026	EUR	2 100		2 131 815,86	0,25
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>67 039 816,02</b>	<b>7,82</b>
ES0280907017 UNICAJA BANCO TV19-131129	13/11/2019	13/11/2029	EUR	84		8 470 089,97	0,99
ES0343307031 KUTXAB 4 3/4 06/15/27	15/06/2023	15/06/2027	EUR	65		6 626 570,14	0,77
ES0344251014 CAZAR 5 5/8 06/07/27	07/06/2023	07/06/2027	EUR	16		1 658 164,38	0,19
ES0380907040 UNICAJA BANCO TV21-011226	01/12/2021	01/12/2026	EUR	42		4 052 987,38	0,47

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR00140050L1 ARVASL 0 10/01/25	01/10/2021	01/10/2025	EUR	10		952 490,00	0,11
FR0014008FHI ARVASL 0 7/8 02/17/25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	44	0,88	4 333 082,01	0,51
FR00140019F5 ARVASL 4 5/8 12/02/24	02/06/2023	02/12/2024	EUR	47	4,62	4 836 751,12	0,56
XS2076836555 GRFSM 1 5/8 02/15/25	15/11/2019	15/02/2025	EUR	3 950	1,62	3 943 537,91	0,46
XS2081500907 FCC ME AMBIENTE 1,661%19-1226	04/12/2019	04/12/2026	EUR	1 500	1,66	1 448 843,57	0,17
XS2300292617 CELLNEX FIN 0,75%151126	15/02/2021	15/11/2026	EUR	34	0,75	3 198 118,59	0,37
XS2322289385 BBVA 0,125%21-240327	24/03/2021	24/03/2027	EUR	42		3 958 720,36	0,46
XS2385393405 CELLNEX FINANCE 1%21-150927	15/09/2021	15/09/2027	EUR	19	1,00	1 760 522,56	0,21
XS2455392584 SABSMS 2 5/8 03/24/26	24/03/2022	24/03/2026	EUR	6	2,62	599 059,07	0,07
XS2465792294 CLNXSM 2 1/4 04/12/26	12/04/2022	12/04/2026	EUR	62	2,25	6 081 723,53	0,71
XS2468378059 CAIXABANK TV22-130426	13/04/2022	13/04/2026	EUR	97		9 570 811,94	1,12
XS2620201421 BBVA TV23-100526	02/05/2023	10/05/2026	EUR	55		5 548 343,49	0,65
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>10 094 065,96</b>	<b>1,18</b>
FI4000523550 HUHTAMAKI 4,25%22-090627	09/06/2022	09/06/2027	EUR	45	4,25	4 509 711,37	0,53
XS2676816940 NIDAFH 4 3/8 09/06/26	30/08/2023	06/09/2026	EUR	5 357		5 584 354,59	0,65
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>169 484 992,64</b>	<b>19,76</b>
FR0010804500 ORANO 4,875%09-230924 EMTN	23/09/2009	23/09/2024	EUR	120	4,88	6 237 628,03	0,73
FR0013318102 ELLIS 2,875%18-150226 EMTN	15/02/2018	15/02/2026	EUR	40	2,88	3 979 320,66	0,46
FR0013367174 IPSOS 2,875%18-210925	21/09/2018	21/09/2025	EUR	48	2,88	4 825 955,02	0,56
FR0013398070 BNP PARIBAS TV19-230127	23/01/2019	23/01/2027	EUR	99		9 730 192,01	1,14

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013414919 ORANOP 3 3/8 04/23/26	23/04/2019	23/04/2026	EUR	58	3,38	5 789 111,10	0,68
FR0013425170 ARKEMA TV19-PERP.	17/06/2019	31/12/2050	EUR	66		6 723 977,57	0,78
FR0013426376 SPIE 2.625%19-180626	18/06/2019	18/06/2026	EUR	97	2,62	9 458 536,44	1,10
FR0013428414 RENAUL 1 1/4 06/24/25	24/06/2019	24/06/2025	EUR	61	1,25	5 938 435,23	0,69
FR0013449972 ELIS 1%19-030425	03/10/2019	03/04/2025	EUR	59	1,00	5 784 039,95	0,67
FR0013459765 RENAUL 2 5/8 02/18/30	14/11/2019	18/02/2030	EUR	68	2,62	6 762 548,16	0,79
FR0013509098 SOCGEN 1 1/8 04/21/26	21/04/2020	21/04/2026	EUR	42		4 115 828,55	0,48
FR0013518081 SEB 1.375%20-160625	16/06/2020	16/06/2025	EUR	9	1,38	880 283,47	0,10
FR0013518420 ILDFP 2 3/8 06/17/26	17/06/2020	17/06/2026	EUR	29	2,38	2 805 506,48	0,33
FR0014000NZ4 RENAUL 2 3/8 05/25/26	25/11/2020	25/05/2026	EUR	22	2,38	2 136 711,73	0,25
FR0014000OZ2 SOCGEN 1 11/24/30	24/11/2020	24/11/2030	EUR	14		1 343 465,55	0,16
FR001400DXY0 CREDIT AGRICOLE SA 4% 10/12/2026	12/10/2022	12/10/2026	EUR	28		2 886 274,89	0,34
FR001400E904 RENAUL 4 1/8 12/01/25	01/12/2022	01/12/2025	EUR	800	4,12	821 575,08	0,10
FR001400EJ05 ILDFP 5 3/8 06/14/27	12/12/2022	14/06/2027	EUR	36	5,38	3 675 890,47	0,43
FR001400FOU6 RENAUL 4 5/8 07/13/26	13/01/2023	13/07/2026	EUR	2 200	4,62	2 327 357,94	0,27
FR001400F6V1 BANQUE STELL 3.875%23-190126	19/01/2023	19/01/2026	EUR	27	3,88	2 753 080,01	0,32
FR001400KHF2 ENGIE 3.75%23-060927	30/08/2023	06/09/2027	EUR	55	3,75	5 697 932,38	0,66
FR001400KXXW4 RENAUL 4 5/8 10/02/26	02/10/2023	02/10/2026	EUR	3 200	4,62	3 360 173,81	0,39
FR001400KZF3 SOCGEN 4 1/4 09/28/26	28/09/2023	28/09/2026	EUR	80	4,25	8 353 531,37	0,97
FR001400L248 THALES 4%23-181025	18/10/2023	18/10/2025	EUR	92	4,00	9 487 837,84	1,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400M9L7 EDF 3 3/4 06/05/27	28/11/2023	05/06/2027	EUR	51	3,75	5 134 598,26	0,60
FR001400P3D4 RENAUL 3 3/4 10/04/27	04/04/2024	10/04/2027	EUR	4 100	3,75	4 125 538,30	0,48
XS1227287221 CROWN EURO.HOLDING 3,375% 15-0	05/05/2015	15/05/2025	EUR	7 700	3,38	7 680 567,13	0,90
XS1785467751 FORVIA 2,625% 18-150625	08/03/2018	15/06/2025	EUR	1 850	2,62	1 825 838,23	0,21
XS1963830002 FORVIA 3,125% 19-150626	27/03/2019	15/06/2026	EUR	4 200	3,12	4 113 167,92	0,48
XS2234515786 SPCM 2% 20-010226	24/09/2020	01/02/2026	EUR	2 800	2,00	2 719 077,09	0,32
XS2247623643 GETLINK 3,5% 20-301025	30/10/2020	30/10/2025	EUR	9 200	3,50	9 128 924,89	1,06
XS2385389551 HLD INF MET ENV 0,125% 160925	16/09/2021	16/09/2025	EUR	8 200	0,12	7 812 963,59	0,91
XS2433361719 WIZZLN 1 01/19/26	19/01/2022	19/01/2026	EUR	3 700	1,00	3 530 385,33	0,41
XS2608828641 HLD INF MET ENV 4,5% 06042027	06/04/2023	06/04/2027	EUR	2 800	4,50	2 815 360,88	0,33
XS2723549528 CIE DE SAINT-GOBAIN 3,75% 23-26	29/11/2023	29/11/2026	EUR	46	3,75	4 723 377,28	0,55
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>7 148 000,82</b>	<b>0,83</b>
XS1843437549 INEGRP 2 7/8 05/01/26	24/04/2019	01/05/2026	EUR	3 402	2,88	3 331 617,82	0,39
XS2247614063 DRAX FINC 2,625% 20-011125	04/11/2020	01/11/2025	EUR	2 400	2,62	2 345 347,00	0,27
XS2710354544 NATIONWIDE BUILD 4,5% 23-011126	01/11/2023	01/11/2026	EUR	1 400	4,50	1 471 036,00	0,17
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>12 977 599,96</b>	<b>1,51</b>
XS2063288943 EIRCOM FINANCE 1,75% 19-011124	22/10/2019	01/11/2024	EUR	5 100	1,75	5 077 178,92	0,59
XS2082969655 BKIR 1 11/25/25	25/11/2019	25/11/2025	EUR	6 500		6 465 296,04	0,75
XS2325562424 FREGR 0 10/01/25	01/04/2021	01/10/2025	EUR	1 500		1 435 125,00	0,17
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>64 212 866,07</b>	<b>7,49</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005572166 BANCO BPM 4,625%23-291127	29/11/2023	29/11/2027	EUR	3 800	4,62	3 995 567,31	0,47
XS1497666365 TITIM 3 09/30/25	30/09/2016	30/09/2025	EUR	4 550	3,00	4 583 228,43	0,53
XS1548475968 INTESA SANPAOLO TV17-PERP.	11/01/2017	31/12/2050	EUR	3 050		3 247 102,56	0,38
XS1982819994 TITIM 2 3/4 04/15/25	15/04/2019	15/04/2025	EUR	7 600	2,75	7 547 763,01	0,88
XS2021993212 UNICREDIT TV19-030725	03/07/2019	03/07/2025	EUR	6 450		6 554 139,13	0,76
XS2055089457 UNICREDIT BANK TV19-230929 676	23/09/2019	23/09/2029	EUR	8 900		8 974 176,88	1,06
XS2072815066 BANCO BPM 1,75%19-280125	28/10/2019	28/01/2025	EUR	4 600	1,75	4 576 627,48	0,53
XS2200215213 INWIT 1,875%20-080726	08/07/2020	08/07/2026	EUR	3 100	1,88	3 047 618,13	0,36
XS2304664167 INTESA SANPA 0,625%21-240226	22/02/2021	24/02/2026	EUR	2 200	0,62	2 092 052,31	0,24
XS2332589972 NEX11 6,25%21-300426	29/04/2021	30/04/2026	EUR	7 200	1,62	6 896 870,00	0,80
XS2633552026 CA AUTO BK 4,375%23-080626	08/06/2023	08/06/2026	EUR	4 300	4,38	4 360 701,86	0,51
XS2656537664 LEASYS 4,5%23-260726	26/07/2023	26/07/2026	EUR	3 100	4,50	3 266 746,46	0,38
XS2708354811 CA AUTO BK 4,75%23-250127	25/10/2023	25/01/2027	EUR	1 900	4,75	1 984 939,97	0,23
XS2720896047 LEASYS 4,625%23-160227	16/11/2023	16/02/2027	EUR	2 000	4,62	2 075 564,32	0,24
XS2775056067 LEASYS EMTN 3,875% 01032028	01/03/2024	01/03/2028	EUR	1 000	3,88	1 009 768,22	0,12
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>18 226 119,80</b>	<b>2,13</b>
DE000A31C4C3 TRATON FIN LUX 4,125%23-180125	18/01/2023	18/01/2025	EUR	56	4,12	5 708 354,49	0,67
DE000A31Q9S2 TRATON FIN/ANCE LUXE 4,5%30112028	23/11/2023	23/11/2026	EUR	48	4,50	4 995 912,39	0,58
DE000A31WGE2 TRATON FIN LUX 3,75%24-270327	27/03/2024	27/03/2027	EUR	23	3,75	2 320 920,23	0,27
XS2189594315 SIG COMB PURCH 2,125%20-180625	18/06/2020	18/06/2025	EUR	5 300	2,12	5 200 932,69	0,61

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>56 284 138,19</b>	<b>6,57</b>
DE000A3LSYG8 MBGGR 3 07/10/27	10/01/2024	10/07/2027	EUR	2 200	3,00	2 210 653,05	0,26
FR0013323326 STLA 2 03/20/25	20/03/2018	20/03/2025	EUR	25	2,00	2 483 021,58	0,29
XS1439749281 TEVA PHARMAC 1,125%16-151024	25/07/2016	15/10/2024	EUR	4 200	1,12	4 195 558,67	0,49
XS1969645255 PPFTTEL 3 1/8 03/27/26	27/03/2019	27/03/2026	EUR	4 200	3,12	4 163 564,14	0,49
XS2078976805 PPF TELECOM GP 2,125%19-310125	12/11/2019	31/01/2025	EUR	4 700	2,12	4 688 782,02	0,55
XS2198213956 TEVA PHARMAC 6%20-310125	25/11/2019	31/01/2025	EUR	5 200	6,00	5 357 161,33	0,62
XS2264074647 LOUDRE 2 3/8 11/27/25	27/11/2020	27/11/2025	EUR	8 325	2,38	8 264 445,41	0,96
XS2432293673 ENELIM 0 1/4 11/17/25	17/01/2022	17/11/2025	EUR	9 100	0,25	8 724 419,13	1,02
XS2468979302 CETIN GRP 3,125%22-140427	14/04/2022	14/04/2027	EUR	3 250	3,12	3 188 782,02	0,37
XS2477154871 LPTY 2 1/8 05/06/25	06/05/2022	06/05/2025	EUR	4 900	2,12	4 848 640,62	0,57
XS267811050 SARTORIUS FINAN 4,25%23-140926	14/09/2023	14/09/2026	EUR	29	4,25	3 034 145,60	0,35
XS2697483118 INTNED 4 1/8 10/02/26	25/09/2023	02/10/2026	EUR	49	4,12	5 124 964,62	0,60
<b>TOTAL NORVEGE</b>						<b>6 780 460,23</b>	<b>0,79</b>
XS2588099478 DNB BANK TV23-160227	16/02/2023	16/02/2027	EUR	6 700		6 780 460,23	0,79
<b>TOTAL PORTUGAL</b>						<b>1 569 543,96</b>	<b>0,18</b>
PTGALCOM0013 GALP ENERGIA 2%20-150126	18/06/2020	15/01/2026	EUR	16	2,00	1 569 543,96	0,18
<b>TOTAL SUEDE</b>						<b>9 698 459,88</b>	<b>1,13</b>
XS1724626699 VOLVO CAR 2%17-240125 EMTN	24/11/2017	24/01/2025	EUR	3 400	2,00	3 379 882,78	0,39
XS2182067350 SCANIA CV AB 2,25%20-030625	03/06/2020	03/06/2025	EUR	6 400	2,25	6 318 577,10	0,74

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>44 301 617,37</b>	<b>5,17</b>
XS1684387456 IQVIA 2,875%17-150925	14/09/2017	15/09/2025	EUR	1.600	2,88	1 591 864,22	0,19
XS2080318053 BALL 1 1/2 03/15/27	18/11/2019	15/03/2027	EUR	2.600	1,50	2 433 601,98	0,28
XS2116728895 F 1,744 07/19/24	20/02/2020	19/07/2024	EUR	9.631	1,74	9 779 413,18	1,14
XS2354326410 COTY 3,875%21-150426	17/06/2021	15/04/2026	EUR	7.600	3,88	7 632 362,28	0,89
XS2444424639 GENERAL MOTORS 1%22-240225	24/02/2022	24/02/2025	EUR	3.600	1,00	3 548 968,52	0,41
XS2484339499 PPG INDUSTRIES 1,875%22-010625	25/05/2022	01/06/2025	EUR	3.400	1,88	3 346 628,38	0,39
XS2586123965 FORD MOTOR 4,867% 030827	13/02/2023	03/08/2027	EUR	2.000	4,87	2 141 289,40	0,25
XS2607183980 HARLEY DAVIDS FIN 5,125%23-26	05/04/2023	05/04/2026	EUR	1.500	5,12	1 549 479,25	0,18
XS2680745119 NATL GRID 4,151%23-120927	05/09/2023	12/09/2027	EUR	3.000	4,15	3 141 852,30	0,37
XS2720095541 TAPESTRY 5,35%23-271125	27/11/2023	27/11/2025	EUR	2.200	5,35	2 302 731,46	0,27
XS2747270630 GENERAL MOTORS 3,9%24-120128	12/01/2024	12/01/2028	EUR	1.000	3,90	1 022 047,87	0,12
XS2751688743 CARR 4 3/8 05/29/25	21/02/2024	29/05/2025	EUR	3.000	4,38	3 024 886,03	0,35
XS2829201404 COTY 4 1/2 05/15/27	30/05/2024	15/05/2027	EUR	2.750	4,50	2 786 492,50	0,33
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>49 857 751,31</b>	<b>5,82</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>16 351 635,78</b>	<b>1,92</b>
XS1717591884 SANTAN Float 11/21/24	21/11/2017	21/11/2024	EUR	67		6 751 545,33	0,80
XS2115156270 SANTAN Float 02/11/25	11/02/2020	11/02/2025	EUR	31		3 126 437,83	0,36
XS2293577354 SANTAN Float 01/29/26	29/01/2021	29/01/2026	EUR	64		6 473 652,62	0,76
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>13 142 963,38</b>	<b>1,53</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400G0W1 ALDFP Float 02/21/25	21/02/2023	21/02/2025	EUR	27		2 721 681,00	0,32
FR001400G1Y5 BNP Float 02/24/25	24/02/2023	24/02/2025	EUR	40		4 023 369,00	0,47
FR001400L4Y2 ALDFP Float 10/06/25	04/10/2023	06/10/2025	EUR	63		6 397 913,38	0,74
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>6 617 736,88</b>	<b>0,77</b>
XS2576255751 NWG Float 01/13/26	13/01/2023	13/01/2026	EUR	5 200		5 308 452,93	0,62
XS2775724862 LLOYDS Float 03/05/27	05/03/2024	05/03/2027	EUR	1 300		1 309 283,95	0,15
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>5 069 723,33</b>	<b>0,59</b>
XS2648672231 CA AUTO BK TV23-130125	12/07/2023	13/01/2025	EUR	5 000		5 069 723,33	0,59
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>4 357 869,28</b>	<b>0,51</b>
DE000A3LKR00 TRATON FIN LUX TV23-210126	21/06/2023	21/01/2026	EUR	43		4 357 869,28	0,51
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>4 317 822,66</b>	<b>0,50</b>
XS2790333616 MS Float 03/19/27	21/03/2024	19/03/2027	EUR	4 300		4 317 822,66	0,50
<b>TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>31 316 973,27</b>	<b>3,65</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>1 989 075,38</b>	<b>0,23</b>
ES0840609020 CABKSM 5-7/8 PERP	09/10/2020	31/12/2050	EUR	10		1 989 075,38	0,23
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>21 282 114,23</b>	<b>2,48</b>
FR0013439304 WORLDLINE 0%19-300726 OCEANE	30/07/2019	30/07/2026	EUR	45 000		4 168 215,00	0,49
FR0013444395 EDENFP 0 09/06/24	06/09/2019	06/09/2024	EUR	133 000		8 062 327,00	0,93
FR0013448412 UBISOFT 0%19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	14 150		1 603 081,80	0,19
FR0013526803 WORLDLINE 0%20-300725 OCEANE	30/07/2020	30/07/2025	EUR	66 096		7 448 490,43	0,87

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>8 045 783,66</b>	<b>0,94</b>
XS2105110329 ISPIM 5.7/8 PERP	20/01/2020	31/12/2050	EUR	5 625		5 631 503,79	0,66
XS2161819722 NEXI 1,75%20-240427 CV	24/04/2020	24/04/2027	EUR	26	1,75	2 414 279,87	0,28
<b>TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>64 474 842,00</b>	<b>7,52</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>38 673 523,70</b>	<b>4,51</b>
ES00000128S2 SPGBE1 0,65 1/30/27	26/04/2017	30/11/2027	EUR	24 400	0,65	30 108 197,92	3,51
ES0813211028 BBVASM 6 PERP	15/07/2020	31/12/2050	EUR	6		1 211 108,57	0,14
XS2705604077 BANCO SANTANDER TV23-181027	18/10/2023	18/10/2027	EUR	70	4,62	7 354 217,21	0,86
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>6 403 087,67</b>	<b>0,75</b>
FR0013144201 TDF INF INDX RTG 16-070426	07/04/2016	07/04/2026	EUR	65	2,50	6 403 087,67	0,75
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>19 398 230,63</b>	<b>2,26</b>
IT0005004426 BTPS 2.35 09/15/24	19/03/2014	15/09/2024	EUR	12 600	2,35	15 983 399,55	1,86
XS2597970800 ISPIM Float 03/17/25	17/03/2023	17/03/2025	EUR	3 400		3 414 831,08	0,40
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>87 016 333,82</b>	<b>10,15</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>18 425 450,40</b>	<b>2,15</b>
XS1808351214 CAIXABANK TV18-170430	17/04/2018	17/04/2030	EUR	83		8 165 331,93	0,96
XS2102931677 SABSM 2 01/1730	17/01/2020	17/01/2030	EUR	54		3 370 507,32	0,39
XS2104051433 BBVA TV20-160130 GLOB.MTN SUB	16/01/2020	16/01/2030	EUR	70		6 889 611,15	0,80
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>28 408 134,74</b>	<b>3,31</b>
FR0011401751 EDF TV13-PERPETUEL EMTN	29/01/2013	31/12/2050	EUR	57		5 828 266,98	0,68

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012737963 CREDIT AGR.2,7% 15-150725	15/07/2015	15/07/2025	EUR	8 850 000	2,70	8 784 914,57	1,02
FR0013367612 EDF TV18-PERP.	04/10/2018	05/07/2024	EUR	84		8 648 612,92	1,01
FR0013457157 ACFP 2 5/8 PERP	30/10/2019	31/12/2050	EUR	52		5 146 340,27	0,60
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>8 348 354,89</b>	<b>0,97</b>
XS2065555562 BKIR 2 3/8 10/14/29	14/10/2019	14/10/2029	EUR	4 700		4 750 625,42	0,55
XS2230399441 AIB GRP TV20-300531	30/09/2020	30/05/2031	EUR	3 700		3 597 729,47	0,42
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>24 245 202,68</b>	<b>2,83</b>
IT0005279887 ISPIM Float 09/26/24	26/09/2017	26/09/2024	EUR	40		4 014 972,00	0,47
IT0005412256 ISPIM Float 06/29/27	29/06/2020	29/06/2027	EUR	7		1 846 060,30	0,22
XS2000719992 ENELIM 3 1/2 PERP	24/05/2019	31/12/2050	EUR	2 700		2 685 068,26	0,31
XS2026295126 ISPIM 4 3/8 07/12/29	12/07/2019	12/07/2029	EUR	7 970		8 310 595,12	0,97
XS2229021261 BAMHIM 5 09/14/30	14/09/2020	14/09/2030	EUR	3 500		3 643 362,49	0,42
XS2242929532 ENI TV20-PERP. NCS	13/10/2020	31/12/2050	EUR	3 800		3 745 144,51	0,44
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>7 589 191,11</b>	<b>0,89</b>
XS1207058733 REPSOL INTL TV15-250375 SENIOR	25/03/2015	25/03/2075	EUR	1 500		1 515 713,22	0,18
XS2176621170 INTNED 2 1/8 05/26/31	26/05/2020	26/05/2031	EUR	63		6 073 477,89	0,71
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>57 929 213,04</b>	<b>6,76</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres États membres de l'UE</b>						<b>57 929 213,04</b>	<b>6,76</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>57 929 213,04</b>	<b>6,76</b>
FR0010883236 OSTRUM SRI MONEY PLUS-1C EUR			EUR	536		57 929 213,04	6,76